


PAR LA POSTE

Montréal, le 27 janvier 2017

art. 53-54



Objet : Demande d'accès aux documents concernant les entreprises suivantes :
Société en Commandite Hotels Cavendish, Hôtel Cavendish G.P. inc., Urgo
Hotels Canada, ULC, NEQ : 3361598199, 1161901104, 1160789567. 6500 à
7000, Place Robert-Joncas et les lots correspondant, (Saint-Laurent)
Montréal (Québec)

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 7 décembre 2016, concernant l'objet précité. Vous trouverez en annexe les documents accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection, 2004-02-12, 2 pages
2. Avis d'infraction, 2004-03-03, 2 pages
3. Rapport d'inspection, 2004-12-13, 3 pages
4. Rapport d'inspection, 2005-02-11, 4 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636 #241
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel Nezha.Boumchagdidin@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec)
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7t 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :



Marc Chagnon pour :
Nezha Boumchagdidin
Répondante régionale de l'accès
aux documents

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de Montréal
Service Municipal, Agricole et Hydrique

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-06-01-0008600

DATE DE RÉDACTION : 2004-03-03

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2004-02-12

INSPECTEUR :
Marie-Michèle Pagé

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Terrains situés à l'intersection de la rue Beaulac
et de la Transcanadienne
Lots 3 074 659 et 3 111 128 Cadastre du Québec
Arrondissement Saint-Laurent, Ville de Montréal

2631-1746 Québec inc.
1001, Square-Victoria, #C-500
Montréal (Québec) H2Z 2B1

PLAIGNANT(E) : N/A () Rencontré oui () non ()

NOM / ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION

TÉLÉPHONE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (X) Nombre : () CROQUIS () PLAN(S) () CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1. Relevé de compte de taxes foncières municipales
- 2.

BUT(S) : Vérification du bien-fondé d'une plainte reçue le 9 février 2004 concernant un dépôt de neige non autorisé sur des terrains à l'angle de la voie de service de l'autoroute 40 et la rue Beaulac, dans l'arrondissement Saint-Laurent.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-06-01-00086-00

DATE DE RÉDACTION : 2004-03-03

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Terrain situé à l'ouest de Beaulac/angle Transcanadienne :

De la neige est disposée en forme de « U » sur le terrain ; il y a donc trois tronçons de neige. Le tronçon parallèle à la transcanadienne est de la largeur du lot, d'une hauteur d'environ 3 mètres et est large d'environ 8 mètres, soit jusqu'au stationnement du cinéma Guzzo. Le tronçon parallèle à la rue Beaulac, côté Est, est d'une hauteur et d'une largeur d'environ 3 mètres. Le tronçon parallèle à la rue Beaulac, côté ouest, est haut et large d'environ 2 mètres.

Le terrain n'est pas asphalté (vacant).

Terrain situé à l'est de Beaulac/angle Place Robert Joncas :

Un amas de neige est également en place sur le lot 3 111 128. Cependant, la neige semble y avoir été soufflée puisqu'il n'y a pas de trace du passage de machinerie lourde sur le terrain et que la texture de la neige est granuleuse en surface. La neige en bordure du terrain, le long du trottoir est marquée par une coupe à la verticale, comme suite a passage d'une souffleuse à neige.

3. CONCLUSION

Il y a dépôt de neige dans un lieu non autorisé sur le lot 3 074 659.

4. RECOMMANDATION(S)

Envoyé un avis d'infraction au propriétaire du terrain (lot 3 074 659) soit :

- Pour :
1. Exploitation d'un lieu d'élimination de neige sans certificat d'autorisation
- Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, c. Q-2) ;
 . article 22.
 2. Dépôt de neige dans un lieu non-autorisé
- Règlement sur les lieux d'élimination de neige (Q-2, r. 15.1)
 . article 1.

Retourner au lot 3 111 128 au cours de l'hiver pour vérifier que la neige ne soit pas transportée sur le terrain.

5. VÉRIFICATION

art. 53-54



COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

CERTIFIÉ

AVIS D'INFRACTION

Le 3 mars 2004

2631-1746 Québec inc.
1001, Square-Victoria, #C-500
Montréal (Québec) H2Z 2B1

N/Réf. : 7316-06-01-00086-00

Objet : Lieu d'élimination de neige illégal
Lot 3 074 659 du Cadastre du Québec
Terrain situé à l'angle de la rue Beulac et de la route Transcanadienne
Arrondissement Saint-Laurent, Ville de Montréal

Mesdames,
Messieurs,

À la suite d'une inspection réalisée le 12 février 2004 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation à la Loi:

1. Exploitation d'un lieu d'élimination de neige sans certificat d'autorisation
- Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, c. Q-2) ;
. article 22.
2. Dépôt de neige dans un lieu non-autorisé
- Règlement sur les lieux d'élimination de neige (Q-2, r. 15.1)
. article 1.

Service municipal agricole et hydrique
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 864-1990
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel: montreal@menv.gouv.qc.ca

⊕ Ce papier contient 20% de fibres recyclées de postconsommation.

AVIS D'INFRACTION

-2-

N/Réf. : 7316-06-01-00086-00

Le 3 mars 2004

Nous vous demandons donc de cesser **immédiatement** cette activité et de nous présenter un plan des correctifs d'ici le 24 mars 2004.


Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec madame Marie-Michèle Pagé au (514) 873-3636, poste 278.

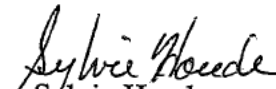
À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

SH/mmp

art. 53-54




Sylvie Houde,
Chef d'équipe

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de
Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-06-01-0008600

DATE DE RÉDACTION : 2004-12-29

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2004-12-13

INSPECTEUR :
Marie-Michèle Pagé

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

Terrains situés à l'intersection de la rue Beaulac
et de la Transcanadienne
Lots 3 074 659 et 3 111 128 Cadastre du Québec
Arrondissement Saint-Laurent, Ville de Montréal

ADRESSE POSTALE (si différente)

2631-1746 Québec inc.
1001, Square-Victoria, #C-500
Montréal (Québec) H2Z 2B1

PLAIGNANT(E) : N/A ()

Rencontré

oui ()

non ()

NOM / ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION

TÉLÉPHONE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (X) Nombre : () CROQUIS () PLAN(S) () CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

2.

BUT(S) : Suivi d'avis d'infraction

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-06-01-00086-00

DATE DE RÉDACTION : 2004-12-29

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Terrain situé à l'ouest de Beaulac/angle Transcanadienne :

Aucun amas de neige n'est présent sur ce terrain. Quelques remparts de ciment bloquent un accès au terrain ; ces morceaux de ciment étaient également présents l'année dernière.

Des andains de neige sont présents en bordure du stationnement du cinéma adjacent. Cette neige pourrait avoir été poussée.

Terrain situé à l'est de Beaulac/angle Place Robert Joncas

Aucun amas de neige n'est présent sur ce terrain.

3. CONCLUSION

Il n'y a pas de dépôt de neige sur ces terrains.

La neige enlevée des stationnements du cinéma et des autres commerces était déposée sur ces terrains l'an dernier. Nous ne savons pas où toute cette neige est maintenant mise.

4. RECOMMANDATION(S)

Effectuer une autre visite des lieux au cours de l'hiver 2004-2005.

5. VÉRIFICATION

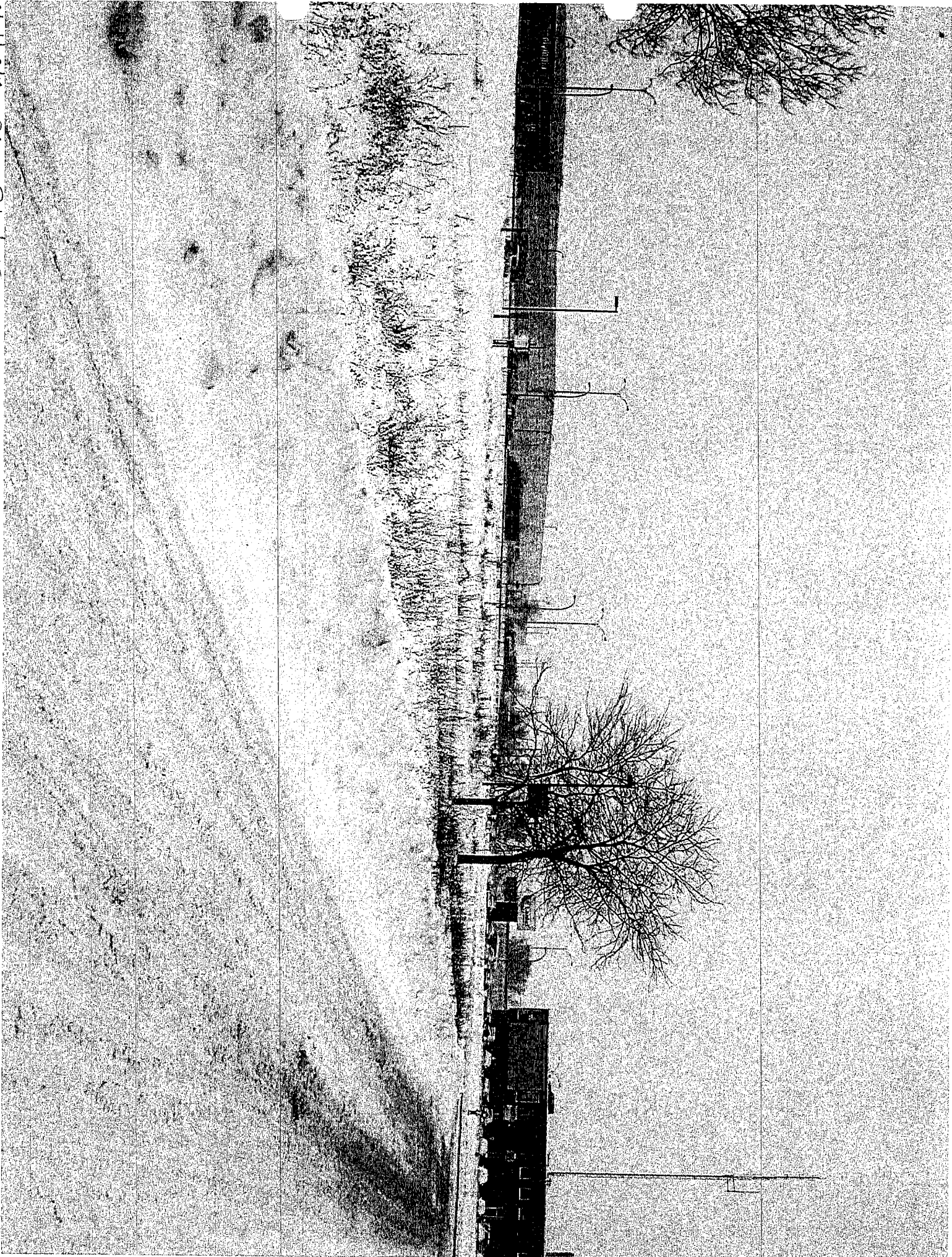
art. 53-54



COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Five horizontal lines are provided for the inspector's comments, but they are currently blank.

2007/12/13 Place Robert-Tancon



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de
Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-06-01-0008600

DATE DE RÉDACTION : 2005-04-25

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2005-02-11

INSPECTEUR :
Marie-Michèle Pagé

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

Terrains situés à l'intersection de la rue Beaulac
et de la Transcanadienne
Lots 3 074 659 et 3 111 128 Cadastre du Québec
Arrondissement Saint-Laurent, Ville de Montréal

ADRESSE POSTALE (si différente)

2631-1746 Québec inc.
1001, Square-Victoria, #C-500
Montréal (Québec) H2Z 2B1

PLAIGNANT(E) : N/A () Rencontré oui () non ()

NOM / ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION

TÉLÉPHONE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (X) Nombre : (2) CROQUIS () PLAN(S) () CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

2.

BUT(S) : Suivi d'avis d'infraction

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-06-01-00086-00

DATE DE RÉDACTION : 2005-04-25

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de l'inspection, je n'ai vu aucune machinerie sur le terrain. Par contre, j'ai pu constater des traces de pelle dans le stationnement et dans les amas de neige ce qui permet de conclure que la neige y est poussée.

3. CONCLUSION

Il n'y a pas de dépôt de neige illégal dans le stationnement du cinéma Guzzo Sphèretch.

4. RECOMMANDATION(S)

Fermer le dossier.

5. VÉRIFICATION

art. 53-54

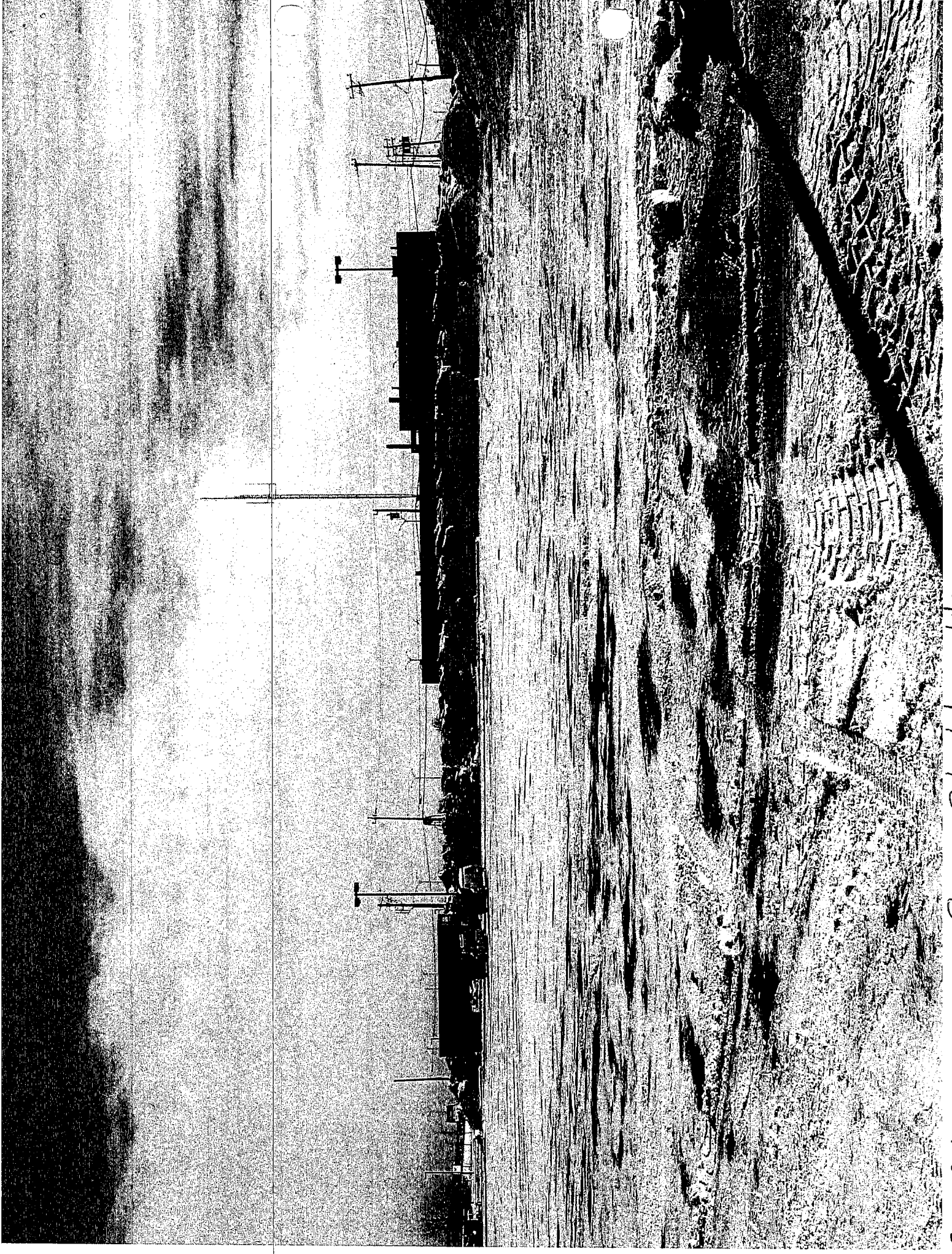




02220 Soheretorh sta. h. n. d. u. n. t.

PHOTO #1.

2005-02-11



2005-02-11 :
Cinco Sabordos
Estacion de